



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

266^e séance

Lundi 18 juillet 2005, à 10 heures
New York

Président : M. Rowe (Sierra Leone)

*Le Président par intérim : M. Vohidov
(Ouzbékistan)*

La séance est reprise à 10 h 15.

Élection du Président et des autres membres du Bureau *(suite)*

Le Président par intérim *(parle en anglais)* : Comme tous les représentants le savent, nous avons suspendu la session d'organisation en décembre 2004 parce que nous n'avons pas de candidatures pour les postes vacants au sein du Bureau, y compris celui de Président. Nous n'avons pas pu non plus nous entendre sur deux questions de fond pour l'ordre du jour de la session de fond de 2005 de la Commission.

À la session d'organisation qu'elle a tenue en décembre 2004, la Commission m'a confié la tâche d'assumer les fonctions de Vice-Président jusqu'à ce que les groupes régionaux soient prêts à présenter des candidatures pour le Bureau de la Commission du désarmement.

Bien que le processus de consultation se poursuive toujours, le Groupe africain m'a informé qu'il avait approuvé la candidature de l'Ambassadeur Sylvester Rowe, Représentant permanent adjoint de la Sierra Leone, au poste de Président de la Commission. J'ai également reçu une candidature du Groupe des États d'Europe orientale pour le poste de Rapporteur de la Commission, celle de M^{me} Maria Pavlova Tzotzorkova, de la Bulgarie. Je crois comprendre que

les membres de la Commission sont tous d'accord pour élire ces représentants membres du Bureau de la Commission pour cette année.

S'il n'y a pas d'autres candidatures pour l'instant, et en l'absence d'objections, je considérerai que la Commission souhaite élire l'Ambassadeur Sylvester Rowe, de la Sierra Leone, Président et M^{me} Maria Pavlova Tzotzorkova, de la Bulgarie, Rapporteur de la Commission du désarmement des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim *(parle en anglais)* : Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Sylvester Rowe, de la Sierra Leone, pour son élection à la présidence et M^{me} Maria Pavlova Tzotzorkova, de Bulgarie, pour son élection au poste de Rapporteur de la Commission.

Je cède à présent la présidence au Président.

Le Président assume la présidence.

Le Président *(parle en anglais)* : Tout d'abord, je tiens à dire que je suis très honoré de la confiance dont les membres de la Commission m'ont témoigné en m'élisant Président de cet important organe du mécanisme de désarmement de l'ONU. Comme ils le savent tous, cet organe se heurte actuellement à des difficultés. Toutefois, je suis certain qu'ensemble, nous pourrions surmonter les problèmes existants et permettre ainsi à la Commission de s'acquitter de sa tâche.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



J'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance à l'Ambassadeur Alisher Vohidov, de l'Ouzbékistan, pour les efforts constructifs qu'il a consentis en tant que Président par intérim de la Commission en dirigeant les consultations avec les groupes régionaux ces derniers mois.

À ce stade de nos travaux, j'informe les membres que le Groupe des États d'Asie a approuvé la candidature de l'Ambassadeur Vohidov, de l'Ouzbékistan, à la vice-présidence de la Commission. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission accepte d'élire l'Ambassadeur Alisher Vohidov Vice-Président de la Commission pour le Groupe des États d'Asie.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je voudrais rappeler qu'au cours de la première partie de notre session d'organisation, le 22 décembre 2004, nous avons élu un autre Vice-Président du Groupe des États d'Asie, à savoir, M. Lew Kwang-chul, de la République de Corée.

Je présente mes félicitations aux membres du Bureau déjà élus et je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec eux.

En revanche, c'est avec un certain regret que je dois dire qu'il nous manque encore six candidatures pour les six postes vacants à pourvoir au sein du Bureau, dont celle du Groupe des États d'Afrique pour un poste de vice-président, celle du Groupe des États d'Europe orientale pour un poste de vice-président également, celles du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour deux postes de vice-présidents et les deux nominations du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour deux postes de vice-présidents. Je voudrais rappeler une fois encore aux groupes régionaux que j'avais, en tant que Président désigné, donné jusqu'à la date limite de mercredi pour la présentation des candidatures. Malheureusement, ces candidatures ne se sont pas matérialisées. Je prie les groupes régionaux de désigner leurs candidats respectifs le plus tôt possible.

Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un accord sur les deux points de fond de l'ordre du jour pour la session de fond de 2005 de la Commission du désarmement. Par conséquent, nous n'avons pas publié d'ordre du jour pour la session de 2005. Comme je viens d'en informer les membres de la Commission, nous n'avons toujours pas reçu les

candidatures de plusieurs groupes régionaux pour les postes vacants à pourvoir au Bureau.

Au cours des consultations, plusieurs idées ont été formulées sur la façon dont nous devrions procéder, mais elles ne sont pas concrètes. Nous nous trouvons face à un très sérieux problème. Si les membres me le permettent, je voudrais faire quelques observations à cet égard.

À ce stade, je dois dire qu'à mon avis, les événements survenus au sein du système international ces derniers mois – depuis, d'ailleurs, la fin des travaux de la cinquante-neuvième session de la Première Commission, laquelle, bien sûr, traite du désarmement et de la sécurité internationale – indiquent que le désarmement se trouve une fois de plus à la croisée des chemins. Aujourd'hui, la Commission du désarmement court le risque de se retrouver dans l'impasse. Il semblerait que la Commission, cet organe subsidiaire de l'Assemblée générale – que les représentants partisans d'une réforme voudraient voir renforcer – essaie de dire à l'Assemblée et au reste du monde qu'elle ne sera peut-être pas en mesure de s'acquitter de son mandat et d'assumer ses responsabilités.

Nous savons tous comment et pourquoi la Commission a été mise en place; et nous savons tous exactement ce qu'elle est censée faire. La résolution 59/105 nous a simplement rappelé que pour l'essentiel, la Commission est censée tenir des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement et faire des recommandations concrètes sur ces questions – je le répète, des recommandations : que nous les appelions stratégies, ou directives, ou stratégies et directives, il s'agit de recommandations. C'est pourquoi, au cours de nos consultations, j'ai proposé, après avoir entendu les points de vue des États Membres et de leurs groupes respectifs, que nous nous mettions d'accord sur le mot de « recommandations », proposition que j'ai tirée de la résolution 59/105.

Je pense qu'il convient de se rappeler, à ce stade, que la Commission est universelle. Elle est composée de tous les États Membres de l'ONU, et non de quelques-uns d'entre eux. Il ne s'agit pas d'un comité restreint; il ne s'agit pas d'un organe délibérant, non plus que d'une institution législative. Il ne s'agit pas d'une institution créée pour négocier des instruments juridiquement contraignants. Nous sommes ici pour délibérer, débattre et faire des recommandations, voilà

tout. Je pense que nous ne devons pas nous reporter au mandat de 1978. Je suis sûr que s'il était ici aujourd'hui, l'un des principaux architectes de la résolution qui nous a donné notre mandat, le regretté Alfonso García Robles, du Mexique, nous aurait dit la même chose, à savoir que la tâche des membres de la Commission est de délibérer, et non de négocier des instruments.

Je n'ai souligné ce point que parce qu'à mon sens, nonobstant mon respect total des vues que peuvent avoir les États Membres concernant tel ou tel mot se prêtant à des connotations politiques données dans le cadre de leur politique étrangère, il est dans l'intérêt du multilatéralisme que nous assumions la responsabilité qui est la nôtre de nous acquitter des fonctions confiées à la Commission. Il existe plusieurs autres entités au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement – la Première Commission, le Conseil consultatif du Secrétaire général sur le désarmement et différents groupes d'experts gouvernementaux – qui sont chargées de différents aspects de la question, étant donné qu'il s'agit d'un si grand sujet de préoccupation pour chacun d'entre nous. Nous ne devons pas oublier, bien entendu, le rôle du Département des affaires de désarmement, qui fait également partie de ce mécanisme. Chacune de ces entités a ses propres fonctions précises à remplir.

Mon sentiment est le suivant : que la Commission arrête ou non un ordre du jour écrit pour sa session de fond, nous devons nous souvenir qu'à l'extérieur de ces murs, le programme d'action international en matière de désarmement est bien vivant – dans le cœur et dans l'esprit de ceux que nous représentons : les victimes d'armes nucléaires et de l'utilisation d'armes qui détruisent la vie humaine. Ce programme est clairement exprimé dans les travaux de centaines d'organisations non gouvernementales et de groupes de la société civile qui travaillent avec acharnement à l'élimination des armes nucléaires et autres armes de guerre pour assurer la sécurité non seulement de leurs représentants et de leur gouvernement, mais aussi de nous tous, membres de la famille humaine.

À ce stade, je tiens à dire qu'au vu de la situation que nous avons décrite, nous n'avons pas d'ordre du jour et le Bureau n'est même pas constitué. Je demande à la Commission de m'indiquer comment nous allons procéder.

Je donne la parole au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

M. Abe (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement. Le Département des affaires de désarmement et les autres départements du Secrétariat vous accorderont toute leur coopération et tout leur appui. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Revaz Adamia, de la Géorgie, Président de la Commission à sa session de 2004, de ses efforts acharnés pour parvenir à un accord sur les questions de fond de l'ordre du jour de la Commission.

L'an dernier, en Commission, j'avais fait observer que la communauté internationale était confrontée à une série de nouveaux défis parfois inquiétants. Il y avait notamment les préoccupations suscitées par les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, combinés à la menace de la prolifération, à l'acquisition possible d'armes de destruction massive par des terroristes et aux morts tragiques, par trop nombreux, dus quotidiennement aux armes légères. Ces défis continuent de mériter toute notre attention. En outre, nous avons récemment été les témoins de l'impasse dans laquelle s'est trouvée la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Toutefois, je suis fermement convaincu que ce sont d'autant des raisons pour nous d'agir d'urgence. Nous ne pouvons nous contenter d'être des spectateurs; il nous faut devenir des décideurs efficaces. Le monde qui nous environne n'est certainement pas immuable, nous ne saurions l'être non plus.

Pour ces raisons, je regrette vivement le fait que la Commission se retrouve cette année dans la même impasse. À moins de parvenir à un accord sur les questions de fond de l'ordre du jour, il existe un risque réel de devoir annuler ou reporter purement et simplement la session de fond de 2005.

Comme les membres se souviendront, le bilan de la Commission est loin d'avoir été satisfaisant ces derniers temps. Des faits récents ont mis une fois de plus à l'épreuve le mécanisme multilatéral pour le désarmement, dont l'efficacité a éveillé en nous de vives préoccupations. La Commission du désarmement, rouage de ce mécanisme, joue un rôle unique en son genre : elle est, comme l'a indiqué le Président, l'organe délibérant de l'Assemblée générale, chargé d'examiner et de présenter des recommandations sur des questions spécifiques ayant

trait au désarmement. Je prierais donc tous les membres de faire montre de la plus grande souplesse et de revoir leur position respective afin de permettre à la Commission de parvenir rapidement à un accord sur les questions de fond de son ordre du jour.

C'est une année qui revêt une importance particulière, car elle marque le soixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Les dirigeants du monde se réuniront bientôt ici à New York pour faire connaître leur réponse au rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), qui comprend un volet important sur le désarmement et la non-prolifération.

Pour ces raisons, j'espère vivement que la Commission sera à même d'entamer cette année des délibérations substantielles sur les questions de fond afin de donner la preuve de ses possibilités durables en tant qu'instance importante et essentielle pour débattre des questions de désarmement. Je souscris pleinement au sentiment d'urgence et de crise, exprimé par le Président, et je tiens à lancer un appel ultime aux membres pour qu'ils parviennent à un compromis sur les questions de fond de l'ordre du jour de la Commission.

M. Rachmianto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2005. Nous nous en remettons à vos compétences de dirigeant et à votre expérience passée dans le domaine du désarmement.

En réaction à vos observations, Monsieur le Président, je tiens également à faire une déclaration brève au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement a continué à adopter une attitude constructive et souple face aux efforts déployés par le Président pour parvenir à un accord sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la session de fond de la Commission du désarmement pour cette année. Nous tenons également à réaffirmer l'importance de la Commission, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, en tant qu'instance délibérante multilatérale dont les fonctions consistent à examiner et à présenter des recommandations sur divers problèmes dans le domaine du désarmement et à assurer le suivi des décisions et recommandations pertinentes des sessions

extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement.

Comme les membres se souviendront, conformément à la résolution 59/105 et à la décision 52/492, le Mouvement a présenté, lors des consultations le 5 juillet 2005, de nouvelles propositions concernant les points de l'ordre du jour pour examen à la Commission du désarmement. Nos propositions ont été débattues, et sur la base de ces délibérations, la présidence a formulé une proposition, datée du 6 juillet 2005, que le Mouvement considère être un cadre approprié pour forger un consensus sur les points de l'ordre du jour.

Au cours des consultations dirigées par la présidence le 8 juillet 2005, le Mouvement a une fois de plus fait preuve de souplesse en présentant une autre proposition sur le point de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire, telle qu'elle est énoncée dans les recommandations antérieures de la présidence. Notre dernière proposition relative au désarmement nucléaire n'a fait l'objet d'aucune objection, bien qu'une délégation ait demandé à consulter sa capitale. Il est regrettable que la Commission n'ait pas toutefois pu se prononcer lors des consultations.

Par votre entremise, Monsieur le Président, nous voudrions demander que notre proposition sur les points de l'ordre du jour soit distribuée en tant que document officiel de la Commission du désarmement.

M. Litavrin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection en tant que Président de la Commission du désarmement. Vous pouvez compter sur le plein appui de notre délégation.

Nous souscrivons pleinement aux analyses qui ont été faites, et nous comprenons que la Commission se heurte à des difficultés. Malheureusement, ces difficultés sont multiples. Nous sommes conscients des obstacles qui ont surgi à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des problèmes auxquels est confrontée la Conférence du désarmement à Genève et des difficultés que la Première Commission a connues dans ses travaux. Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général adjoint, cela nous oblige à étudier, sous tous ses aspects, la façon dont le désarmement est examiné au sein des instances de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes prêts en principe à adopter une approche souple et non conflictuelle et à garder un esprit ouvert sur de nombreuses questions.

Pour nous, il serait acceptable de conserver les points de l'ordre du jour suivants : les mesures de renforcement de la confiance et les recommandations relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires. Il y a d'autres questions pour lesquelles nous avons besoin d'instructions de Moscou – par exemple, le mécanisme de désarmement, etc. Je pense que si nous pouvons nous mettre d'accord aujourd'hui sur l'ordre du jour, nous ne nous opposerons pas à ce que la séance soit suspendue pour trouver une solution. C'est peut-être la seule issue. Mais nous ne devons pas attendre jusqu'à la session de fond de l'an prochain pour entamer les travaux sur les questions de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : La question que j'ai posée était de savoir où en était la Commission du désarmement. J'ai posé cette question par rapport à l'absence d'ordre du jour. Je pense que le problème du Bureau est un souci secondaire; il peut être résolu. En l'absence d'ordre du jour, que faisons-nous? Je suis sûr que les délégations ont eu le temps de réfléchir à la question après nos dernières consultations il y a juste une semaine. J'ai besoin des conseils des membres sur ce que nous devons faire à ce stade.

Si je ne reçois aucune proposition, je demanderai aux membres s'ils envisagent de demander à la présidence de présenter une proposition sur la marche à suivre.

Je pense que le silence parle de lui-même : personne ne souhaite me charger de formuler une proposition quant à la direction à suivre. Aucun membre n'a fait de suggestion – en tout cas pas directement – quant à la direction à suivre. Et aucun membre ne m'a présenté de suggestion quant à ce que je pourrais faire ni ne m'a chargé de présenter une proposition. Je suggère donc qu'à ce stade, nous fassions une pause de 10 minutes avant de reprendre nos débats.

En l'absence d'objection, je vais maintenant suspendre la séance.

La séance, suspendue à 10 h 45, est reprise à 11 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence de suggestions sur la marche à suivre, j'ai, en ma qualité de Président, demandé des instructions. J'ai demandé

des instructions et ai sollicité l'autorité ou le mandat nécessaire pour formuler des suggestions quant à la voie à suivre. C'est la raison pour laquelle nous avons eu une brève interruption.

Je voudrais demander une fois encore : ai-je l'autorité ou le mandat nécessaire pour formuler des suggestions quant à la façon de procéder?

M. Rachmianto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué précédemment au nom du Mouvement des pays non alignés, notre proposition concernant les deux points de l'ordre du jour a été présentée. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, j'énoncerai une fois encore la proposition du Mouvement des pays non alignés concernant les points de l'ordre du jour.

Pour le premier point de l'ordre du jour, « Directives et stratégies relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects dans le but d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire ».

Il est question pour le second point de l'ordre du jour des « Mesures pratiques de renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques ». C'est là la dernière proposition que nous avons soumise lors des toutes dernières consultations tenues vendredi dernier.

Je passe maintenant au second point. Tout d'abord, je voudrais exprimer ma reconnaissance pour la distribution du projet de rapport. Toutefois, nous avons quelques questions concernant la partie IV relative aux conclusions et aux recommandations.

Monsieur le Président, pourriez-vous nous expliquer pourquoi les trois ou quatre points ou paragraphes au titre de ces conclusions et recommandations apparaissent dans ce rapport? Nous considérons que cela préjuge des conclusions auxquelles aboutira la Commission du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais réagir à la deuxième partie de l'intervention du représentant de l'Indonésie. Lui, qui représentait le Mouvement des pays non alignés, et d'autres étaient présents à nos consultations, et nous étions tous au fait, en quelque sorte, de la situation. Il fallait se préparer à toute éventualité. Je dirais que ce qui est indiqué dans le rapport et sur lequel nous reviendrons plus tard – ce n'est pas définitif, ce n'est qu'un projet, et nous n'en sommes même pas à l'examen du projet – ne préjuge de rien. Nous devons prendre une décision.

Je me rends compte évidemment que la distribution de ce projet peut créer cette impression dans l'esprit de bon nombre d'entre nous, mais je suggèrerais que nous remettions à plus tard tout débat sur le projet quand nous parviendrons à cette question de l'ordre du jour de la réunion.

S'agissant de la proposition dont vient de donner lecture le représentant de l'Indonésie – la proposition du Mouvement des pays non alignés – je ne pense pas que tous les représentants aient un exemplaire de ce document. En effet, le dernier jour des consultations, et en l'absence de consensus sur un projet truffé de crochets, que j'avais distribué aux États Membres – une fois encore, en l'absence de consensus entre les États-Unis et le Mouvement des pays non alignés, s'agissant de supprimer ou de chercher à faciliter la suppression de certains crochets, en particulier en ce qui concerne la question de l'ordre du jour relative au désarmement nucléaire –, j'ai fait de nouvelles propositions : l'une ayant trait au désarmement nucléaire, l'autre au désarmement classique.

Les membres se rappelleront que nous avons débattu à fond de la proposition relative au désarmement nucléaire. Cette proposition se lit comme suit : « Recommandations relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, en particulier dans le but d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire ».

Ceux qui ont assisté à cette réunion se rappelleront qu'une délégation avait proposé l'ajout d'un mot à la fin du paragraphe, à la deuxième ligne – sur le désarmement nucléaire – et qu'un autre groupe y avait fait objection. Une délégation avait suggéré une interruption de 10 minutes pour essayer de résoudre ce point particulier. Nous avons fait une pause de quelques minutes et, à notre retour, l'objet du débat n'était pas la question sur laquelle nous nous étions penchés durant la pause. Je crois qu'une délégation avait souligné que nous avions suspendu la séance dans le but de régler les questions soulevées par ce terme spécifique.

Alors, l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, avait fait une proposition – que le représentant de l'Indonésie vient de répéter au nom du Mouvement. À ce stade, je voudrais donner la parole à ceux qui souhaitent débattre de ces faits nouveaux survenus au cours de notre réunion.

M. Loedel (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Avec votre permission, Monsieur le Président, je souhaiterais

revenir sur une question qui doit être résolue, bien qu'elle ne soit peut-être pas, comme vous l'avez dit, la plus importante : la question du Bureau.

L'Uruguay préside actuellement le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois de juillet. Je tiens à confirmer que le mois dernier, notre groupe régional a approuvé les candidatures de la Bolivie et de la Jamaïque aux postes de membres du Bureau de la Commission du désarmement. Malheureusement, il semble y avoir eu une petite confusion administrative, ce qui explique pourquoi vous n'en avez pas été informés. Mais nous voudrions que soit consigné le fait que les candidatures de la Bolivie et de la Jamaïque ont été approuvées pour représenter notre groupe régional au sein de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous prenons note des observations de l'Uruguay et nous reviendrons sur cette question plus tard.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection. Je vous prie de bien vouloir transmettre nos félicitations aux autres membres du Bureau.

S'agissant de votre dernier commentaire, au sujet de ce qui s'est passé lors des dernières consultations, je me permets de rappeler, comme l'a déjà fait observer le représentant de l'Indonésie, qu'en fait, notre dernière proposition sur la question du désarmement nucléaire n'a fait l'objet d'aucune opposition de la part des délégations, bien que, comme le Président l'a dit, une délégation – celle des États-Unis – ait indiqué qu'elle avait besoin de consulter sa capitale. C'est là qu'en est la question du désarmement nucléaire, d'après ce que nous avons cru comprendre avec de nombreuses autres délégations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je pense que c'était clair qu'il n'y avait pas de consensus sur ma proposition sur le désarmement nucléaire. La proposition que le Mouvement des pays non alignés a faite à cette séance, à l'issue de consultations en aparté pour discuter de ma proposition – et plus précisément pour décider si oui ou non on y ajoutait les termes « et la non-prolifération » à la fin de ma proposition sur le désarmement nucléaire – n'a débouché sur rien. J'en ai donc conclu qu'il n'y avait pas de consensus sur ma proposition.

Le Mouvement des pays non alignés a également présenté une proposition sur le désarmement nucléaire, dont le représentant de l'Indonésie vient de parler. D'après le représentant de Cuba, elle ne suscitait aucune objection. Mais en fait, il existait une objection. Et s'il y a une seule objection, il n'y a pas de consensus.

De même, il y avait une objection – uniquement une – à ma proposition sur la question du désarmement nucléaire. En fait, ce n'est que quand j'allais frapper du marteau, puisque le silence régnait et que je pensais que nous avions un consensus, qu'une délégation a exprimé un doute et qu'une fois de plus le Mouvement des pays non alignés a exprimé son désaccord. Le Mouvement n'estimait pas qu'il fallait ajouter les termes « et la non-prolifération » à la fin de ma proposition. Le Royaume-Uni a suggéré – au nom de l'Union européenne, je pense – de suspendre la séance pendant un certain temps pour résoudre cette question. Lorsque la séance a repris, aucun commentaire n'a été fait à ce sujet. En d'autres mots, j'ai eu l'impression que la question de savoir si nous retirions ou ajoutions les termes « et la non-prolifération » soit n'avait pas été débattue, soit avait été écartée. Le Mouvement des pays non alignés a présenté sa proposition et le fait qu'une délégation ait déclaré devoir consulter sa capitale signifiait qu'il n'y avait pas de consensus. Voilà tout.

À ce stade, je me demande s'il sert à quelque chose de rappeler ce qui s'est passé lors des consultations. Par souci de consensus, de coopération et de multilatéralisme, et dans le droit fil de la déclaration que je viens de faire et de la déclaration du Secrétaire général adjoint, et pour assumer nos responsabilités en tant que membres de la Commission, je suggérerai humblement que nous portions notre attention sur la marche à suivre.

Un fait est certain : quoi qu'il soit arrivé lors des consultations, il n'y pas eu de consensus. S'il y en avait eu un, il y aurait au moins eu un ordre du jour. J'insiste : ma deuxième proposition, « Mesures pratiques de renforcement de la confiance, y compris les mécanismes de vérification, dans le domaine des armes classiques », qui était un compromis, n'a pas été débattue; nous n'en avons pas eu le temps. Je pensais que nous devions procéder de façon progressive, pas à pas, en commençant par le désarmement nucléaire. Les délégations voulaient savoir ce qui se passerait avec l'autre proposition si nous approuvions la première proposition? Devrions-nous les considérer comme un

tout? J'ai répondu que je pensais que nous devrions au moins former une sorte de consensus sur la première.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de travailler avec vous à nouveau, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection.

Il est effectivement décourageant de se retrouver toujours au même point, année après année, c'est-à-dire sans accord sur un ordre du jour. L'universalité contribue à la légitimité, mais en fin de compte, je pense qu'il n'y a légitimité que si les travaux d'un organe international débouchent effectivement sur quelque chose. À partir de là, je dirais donc que la Commission du désarmement est, à ce stade, dans une situation très difficile.

J'ai pris la parole uniquement pour demander si nous allions changer de cap et poursuivre, à cette séance officielle, les consultations sur l'ordre du jour qui ont eu lieu le 8 juillet. Si tel est le cas, les États-Unis n'y voient aucun inconvénient. Mais nous avons un certain nombre de nouvelles propositions à faire pour l'ordre du jour et des modifications à apporter à la proposition du Président. Les États-Unis s'en remettent à vous, Monsieur le Président. Si telle est votre intention, faites-le nous savoir. Je reprendrai la parole un moment donné et nous pouvons commencer à travailler sur votre proposition. Nous avons également quelques suggestions supplémentaires.

M. Shamaa (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, des efforts que vous avez consentis lors des consultations qui se sont tenues ces dernières semaines en vue de parvenir à un accord sur les deux questions de fond à inscrire à l'ordre du jour.

Je voudrais toutefois dire d'emblée que ma délégation se doit d'exprimer son désaccord avec ce que vous avez dit dans vos remarques préliminaires, à savoir que le désarmement se trouve à une croisée de chemins. Ce n'est pas le désarmement qui est à une croisée de chemins; c'est la totalité des efforts multilatéraux en matière de désarmement qui sont à une croisée de chemins, et ce pour une simple raison : le fait que certains veulent ou souhaitent ignorer les engagements et les obligations auxquels ils ont souscrit.

Je pense que vous-même, Monsieur le Président, conviendrez avec moi et de nombreuses autres

délégations que nos efforts dans le domaine du désarmement multilatéral s'effectuent pas à pas : nous progressons à chaque fois à partir de ce que nous avons réalisé à l'étape précédente. Par conséquent, lorsque nous commençons par nier nos engagements précédents, il devient plus difficile de continuer d'avancer.

De même, ce à quoi a fait référence le Secrétaire général adjoint, M. Abe, est très vrai en ce qui concerne la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce que nous y avons vu n'est en effet qu'un exemple flagrant de ce que je viens de décrire, à savoir le non-respect d'engagements et d'obligations préalables, qu'ils soient politiques ou juridiques.

Le représentant de l'Indonésie a donné lecture de la dernière proposition du Mouvement des pays non alignés, qui a fait l'objet d'un débat lors de nos dernières consultations. D'après nos souvenirs, toutes les délégations présentes à cette réunion ont en effet adhéré à cette proposition, à l'exception de l'un de ses éléments – auquel il n'y avait pas d'objection mais sur lequel une délégation a demandé davantage de temps pour consulter sa capitale, ce qui ne constitue pas une objection. Il ne serait pas tout à fait exact, par conséquent, de dire qu'il n'y a pas eu de consensus sur la proposition du Mouvement des pays non alignés. J'estime donc que la seule façon de procéder, dorénavant, est d'écouter la réponse de la délégation qui avait demandé ce délai.

Je voudrais simplement rappeler qu'à l'issue de la séance en question, la délégation de l'Égypte a prié le Président de convoquer des consultations pour la semaine écoulée. Nous pensons que nous aurions eu amplement l'occasion de le faire. Malheureusement, il n'a été convoqué aucune consultation la semaine dernière.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous avons effectivement demandé que la proposition du Président concernant le point 1 de l'ordre du jour soit examinée en consultations, sous sa forme modifiée par le Mouvement des pays non alignés. Washington n'était pas encline à l'accepter sous sa forme modifiée. Malheureusement, nous n'avons pas vraiment eu l'occasion de faire valoir la proposition initiale du Président, parce que le Mouvement des pays non alignés est revenu presque immédiatement avec des modifications à cette proposition. Nous avons donc pensé, comme l'a

justement fait remarquer le Président, que la proposition n'était pas acceptée, en raison des modifications qui y ont été apportées par le Mouvement des pays non alignés. Par conséquent, d'après ce que nous avons compris, la proposition concernant le point 1 de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un accord du Mouvement des pays non alignés. Je peux annoncer, quant à moi, que les États-Unis ne sont pas d'accord avec la proposition relative au point 1 de l'ordre du jour telle que modifiée par le Mouvement des pays non alignés.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai présenté tout à l'heure mon propre compte rendu sur ce qui s'est passé au cours des consultations. Malheureusement, nous avons même dû quitter la salle dans laquelle se tenaient les consultations. En dépit du caractère officieux de cette réunion, elle s'est néanmoins terminée de façon un peu abrupte. Je pense que c'était dû à la tenue d'une séance de l'un des organes subsidiaires du Conseil de sécurité.

À ce stade, nous devrions nous demander si nous pouvons en fait utiliser cette partie de nos travaux pour discuter de ma proposition ou de la proposition du Mouvement des pays non alignés ou si nous devons admettre qu'il ne semble pas y avoir de consensus et examiner ce que nous pouvons faire à cet égard.

M^{me} Paterson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États en cours d'adhésion – la Bulgarie et la Roumanie; les pays candidats, la Croatie et la Turquie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels à l'adhésion – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; ainsi que l'Islande, la Moldova et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration.

Pour commencer, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Commission et de vous remercier des efforts que vous avez déployés jusqu'à présent pour essayer de résoudre la question d'un programme de fond.

Malheureusement, en dépit de l'attitude d'ouverture de l'Union européenne, les divergences n'ont toujours pas été surmontées, depuis le commencement de ces délibérations, au début de 2004, pour que nous puissions commencer comme prévu nos travaux aujourd'hui. L'Union européenne est bien sûr

prête, encore maintenant, à œuvrer avec le Président et ses autres collègues à trouver une issue sur ce programme. Mais au vu de la situation, l'Union européenne proposerait, dans le souci d'éviter que ne se reproduise la situation de l'année passée, que le Président tienne des consultations avec les délégations pour établir quel est le sentiment de la Commission sur la voie à suivre, après quoi il pourra soumettre ses conclusions à la Commission.

M. Tolkachev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie reconnaît et salue les efforts déployés par le Président pour trouver une solution de compromis afin que la Commission du désarmement puisse progresser et s'entendre sur au moins un point de l'ordre du jour. Il serait bien sûr préférable que nous nous entendions sur deux de ces points. Nous proposerions, par conséquent, que l'on utilise les propositions du Président, telles qu'il les a formulées, comme base de compromis.

Le Président (*parle en anglais*) : Il semble que nous soyons passés à un autre mode. Nous étions dans l'impasse en début de matinée et bien qu'il semble que nous soyons toujours dans cette impasse, j'aperçois quelques issues éventuelles, qui pourraient nous permettre d'en sortir. Je ne suis pas certain des perspectives que nous avons de sortir véritablement de cette impasse.

D'une part, il semble que ma proposition pour ces deux questions – ou tout au moins pour l'un deux – est encore à l'examen, même si elle n'a pas fait l'objet d'un consensus. D'autre part, le Mouvement des pays non alignés a proposé deux questions qu'il a présentées lors des consultations tenues il y a deux semaines environ.

Je pense que nous devons prendre une décision sur ce que nous voulons faire de ces deux propositions. Les membres se rappelleront qu'au cours des débats officiels, j'ai déclaré que les propositions précédentes étaient toujours d'actualité. J'ai également dit que, puisqu'il n'y avait aucun consensus, j'aiderais à nous sortir de cette situation. Non seulement cela, mais j'avais dit – et cela n'avait soulevé aucune objection – que j'allais reprendre la proposition du Président sortant, car nous ne cherchons pas à réinventer la poudre, en tant que base de tout compromis que j'aurais à l'esprit.

J'ai présenté ces propositions en prenant en considération les arguments avancés par différents groupes, et ai mis certaines de ces propositions entre

crochets. J'avais espéré que ces crochets seraient supprimés. Nous avons parlé d'un consensus naissant; nous pensions y être parvenus. Mais ces crochets n'ont pas été supprimés.

Le Président ne voit aucun inconvénient à tenir des consultations; je pense que c'est la pratique ici, à laquelle chacun souscrit. Mais je pense qu'un dialogue devrait aussi s'établir entre les groupes afin de pouvoir régler certaines questions. Nombre de ceux qui étaient présents vendredi ont estimé qu'il serait impossible de tenir de nouvelles consultations – tout au moins dans une même salle – alors que la réunion sur le Programme d'action sur les armes légères se poursuit. Nous avons tenu des consultations en tête-à-tête, de manière officieuse, à l'extérieur de la salle de conférence 4.

J'avais également espéré que des groupes se concerteraient et s'efforceraient de résoudre ces questions. Je m'étais entretenu avec un groupe en particulier de la possibilité de discuter avec un autre groupe; mais je pense que c'est vendredi que j'ai été informé que le dirigeant de l'autre groupe était impossible à joindre. Nous devons donc prendre une décision à présent quant à mes deux propositions et à celle qui vient d'être faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Comme je l'ai précédemment déclaré, je ne crois pas malheureusement que tous dans la salle aient un exemplaire de cette proposition, aussi lirai-je son libellé : premièrement, « Directives et stratégies relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects dans le but d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire »; deuxièmement, « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ».

Au vu de l'état d'esprit qui prévaut et sur la base des positions défendues par les délégations, je suggère – à moins que la Commission ne marque son désaccord – que ma proposition reste à l'ordre du jour. Y a-t-il une objection à cette proposition?

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pardonnez-moi de prendre la parole à nouveau. S'agissant de votre seconde proposition, les États-Unis sont d'avis que cette question particulière devrait être reformulée ou remplacée, car elle ferait double emploi avec le travail du Groupe d'experts gouvernementaux chargés

d'étudier la vérification sous tous ses aspects qui se réunira en 2006.

Le texte proposé nous paraît un peu vague. Les mesures de confiance sont généralement un complément au système de vérification, par opposition à une mesure soumise à vérification.

Nous proposerions à l'examen de la Commission une solution de rechange à votre seconde question, Monsieur le Président, puisque d'autres groupes présentent oralement des propositions. Je serais heureux de les soumettre par écrit dès que possible.

Monsieur le Président, au lieu de la formulation que vous proposez pour la seconde question, nous suggérerions la formulation suivante : « Répondre aux menaces contemporaines à la paix et à la sécurité internationales ».

Nous voudrions également souligner que l'incapacité de la Commission du désarmement à dégager un consensus sur des questions, qu'elles soient de procédure ou de fond, ces cinq dernières années appelle à un examen des méthodes de travail de la Commission. Les États-Unis sont fermement convaincus que nous ne saurions nous entendre sur un ordre du jour global qui exclut, dans une certaine mesure, un examen interne des opérations de la Commission du désarmement. Nous proposerions donc, en tant que troisième point à l'examen, « Mesures destinées à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement ».

Je voudrais indiquer ici que la décision 52/492 de l'Assemblée générale de 1998 affirme que « la partie de l'ordre du jour de la Commission du désarmement qui concerne les questions de fond devrait normalement se composer de deux points de l'ordre du jour » mais pas exclusivement. Ce texte autorise clairement la Commission du désarmement à élargir son ordre du jour à chaque fois que les circonstances le permettent. S'agissant de faire en sorte que l'Organisation travaille de façon plus intelligente et mieux, je dirais que nous nous trouvons manifestement dans de telles circonstances.

Je suis désolé de ne pas avoir eu de version écrite disponible avant la présente séance, néanmoins j'en donnerai une inmanquablement à chacune des délégations par le biais du Secrétariat dès que cela sera humainement possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je pense que j'ai fait volontairement mention de la proposition de la

présidence – non pas parce que je passe sous silence ou cherche à écarter la proposition d'une délégation ou d'un groupe de délégations. Je suis d'avis que nous devons être réalistes. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que sa délégation préférerait, en quelque sorte, travailler sur ma proposition – la proposition de la présidence. À moins qu'il me contredise, je pars du principe que nous devrions nous y mettre dès maintenant si c'est le souhait de la Commission. Nous pouvons le faire ici dans le cadre de cette séance d'organisation. Je pense que l'on a demandé où nous en étions; nous en sommes toujours, je crois, au point 4 de notre ordre du jour provisoire pour cette séance d'organisation, c'est-à-dire l'ordre du jour provisoire de la session de fond de la Commission du désarmement de 2005.

Afin de faciliter nos travaux, et sur la base de la suggestion du représentant de la Fédération de Russie, j'ai pensé que nous devrions examiner une fois encore la proposition de la présidence, qui, dans une large mesure, ne diffère pas tant de la proposition du Mouvement des pays non alignés ou même de la proposition des États-Unis, à l'exception, bien sûr, du troisième point, que nous connaissons tous et que nous pouvons, à mon sens, aborder plus tard.

Ainsi, je suggère que nous examinions à nouveau ma première proposition sur le désarmement nucléaire. Si nous faisons machine arrière, il semble qu'il y ait eu un consensus naissant sur la proposition du Mouvement des pays non alignés au cours des consultations. Nous pouvons également dire qu'il y avait un consensus naissant sur ma proposition – ou du moins sur ma proposition relative à la question des armes nucléaires – avant que la proposition du Mouvement des pays non alignés ne soit présentée. Donc, nous avons deux propositions pour lesquelles des consensus se font presque jour.

En d'autres termes, pour faciliter nos travaux, je suggérerais, à moins que je n'entende une objection, que nous saisissons cette occasion pour examiner à nouveau ma proposition relative au point 1 de l'ordre du jour, le désarmement nucléaire. Toutes les délégations n'étaient pas présentes aux consultations. Celles qui n'étaient pas là seront satisfaites d'apprendre qu'un consensus a presque été obtenu sur ma proposition. De mon point de vue, il semblerait que ce n'est qu'après coup qu'une tentative a été faite – soyons réalistes – d'amender ma proposition.

Ainsi, je demande à la Commission : en ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour « Recommandations relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, en particulier en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire » devrions-nous ajouter les mots « et de non-prolifération » à la fin de la phrase, comme l'a proposé le représentant des États-Unis? Examinons cela maintenant. En d'autres termes, le représentant des États-Unis a suggéré que nous ajoutions la phrase « les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération », et le Mouvement des pays non alignés a émis une objection. Y a-t-il des remarques sur la question de savoir si nous ajoutons les mots « et de non-prolifération » à la fin de ma proposition pour le point 1 de l'ordre du jour? Vous avez la parole.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, j'aimerais me joindre aux autres membres pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence, ainsi que les autres membres du Bureau.

En réponse à votre question précédente, à savoir si votre proposition dans son ensemble servirait de base, nous venons d'entendre une délégation dire que la proposition leur posait un problème, en particulier le point 2 de l'ordre du jour, qu'elle proposait un point entièrement nouveau et qu'elle insistait sur l'ajout d'un troisième point. Ainsi, nous aimerions faire part de nos doutes sur l'utilité de débattre plus avant de votre proposition.

Le Président (*parle en anglais*) : Le format – je ne veux pas utiliser à nouveau le mot « stratégie » – que j'ai proposé au cours des consultations est le même format que celui que j'ai l'intention d'utiliser ici.

Pour répondre au représentant de l'Iran : j'ai pris note de ce qu'a dit le représentant des États-Unis au sujet du nombre des points; nous savons déjà cela. Mais il m'a été demandé de faire les choses progressivement, pour ainsi dire, en examinant à ce stade un point et un seul point : le point 1, sur le désarmement nucléaire. J'appelle les délégations à se concentrer sur cela; nous examinerons le point suivant plus tard.

Comme je l'ai dit, j'aimerais entendre les points de vue des membres – en particulier ceux qui n'étaient pas présents aux consultations – en ce qui concerne l'ajout ou non des mots « et de non-prolifération » à la

fin de ma proposition relative au point 1 de l'ordre du jour.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pardonnez-moi d'être si loquace ce matin. À des fins de symétrie, serait-il utile d'ajouter à la fin de la phrase « non-prolifération sous tous ses aspects » comme cela est le cas plus tôt dans la phrase? Je pense que nous pourrions *ad referendum* garder le mot « recommandations » et ajouter « sous tous ses aspects » à la fin de la phrase. Cela n'est qu'une suggestion; peut-être cela nous faciliterait-il le travail.

J'aimerais également rappeler aux membres qu'en ce qui concerne les États-Unis, il est entendu que la suggestion du Président de la session de 2004 s'agissant de l'élément nucléaire – « Stratégies relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires, y compris stratégies de lutte contre les activités illicites allant à l'encontre des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération » – est toujours à l'ordre du jour. Nous comprenons, Monsieur le Président, que votre proposition révisée s'est en quelque sorte inspirée de la proposition du Président de la session de 2004; je pense qu'elle a réussi à condenser et à s'inspirer des travaux du Président géorgien de l'année dernière. Cependant, si votre proposition n'est pas acceptée, nous pourrions peut-être envisager de reprendre la suggestion de 2004 qui est toujours à l'ordre du jour en ce qui concerne les États-Unis. En fait, les États-Unis la préfèrent à de nombreux égards. C'est donc une autre possibilité que nous pourrions tous examiner.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite dire que j'aimerais que ma proposition soit acceptée, non pas parce que c'est la mienne, mais parce que les autres propositions ne conviennent pas; ou si elles conviennent, elles ne le font qu'à moitié.

M. Shamaa (Égypte) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais juste clarifier une question : je pense qu'une partie du problème vient du fait que le mot « recommandations » n'est probablement pas le bon mot à utiliser. Si nous revenons à la création de la Commission du désarmement, énoncée dans le document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, résolution S-10/2, nous trouvons que la Commission a été créée en tant qu'organe délibérant. Par conséquent, lorsque la Commission s'est entendue sur les principes directeurs pour les zones exemptes d'armes nucléaires au cours de la dernière session couronnée de succès, qui s'est tenue

en 1999, ce sont les mots « principes directeurs » et « principes » qui ont été utilisés mais pas « recommandations ».

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai demandé si les délégations accepteraient ou rejetteraient – comme l'a fait le Mouvement des pays non alignés – l'emploi des mots « et de non-prolifération » à la fin de ma proposition, et je souhaiterais que nous nous concentrons sur cela. Je prends note de ce qu'a dit le représentant de l'Égypte; ces faits me sont connus. Je pense avoir dit au cours des consultations, l'autre jour, que si j'avais l'intention d'inviter les délégués à un séminaire ou à un atelier et proposais un titre tel que celui-ci, je suis sûr que je recevrais de la part des représentants en leur qualité nationale ou personnelle de très bonnes contributions. Et je suis sûr qu'ils me présenteront de très bonnes recommandations.

Il me semble que nous ne devrions même pas débattre de la question des directives et des stratégies à ce stade, en raison de cette controverse. Nous étions sur le point d'avoir trouvé un terme; l'avons-nous trouvé? Les États-Unis avaient alors proposé les mots « la non-prolifération ». Maintenant, les États-Unis proposent « la non-prolifération sous tous ses aspects ». En d'autres termes, les États-Unis modifient leur propre proposition.

Le Mouvement des pays non alignés n'était pas favorable à ce que l'on ajoute le terme « non-prolifération ». Puis-je demander au Mouvement des pays non alignés s'il maintient sa position?

M. Rachmianto (Indonésie) (*parle en anglais*) : S'agissant de la proposition du Président au sujet de la formule proposée par les États-Unis, à savoir « la non-prolifération sous tous ses aspects », je voudrais rappeler que la position du Mouvement des pays non alignés se fonde sur le mandat de la Commission qui découle de la décision 52/492 – qui dispose, essentiellement, que la question du désarmement nucléaire doit faire partie des points de l'ordre du jour. Aussi, lorsque la première partie de la proposition du Mouvement des pays non alignés faisait référence à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, cela reflétait déjà notre souplesse sur ce point de l'ordre du jour. À cet égard, je confirme que le Mouvement des pays non alignés ne saurait accepter que l'on se réfère une fois de plus à la « non-prolifération sous tous ses aspects » dans la dernière partie de la proposition.

M. Issa (Égypte) (*parle en anglais*) : Je souscris pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie. Je tiens à souligner que la position du Mouvement des pays non alignés est conforme à notre mandat, qui veut que la Commission inscrive la question du désarmement nucléaire à son ordre du jour.

Je voudrais également demander au Président où nous en sommes au juste. Ma délégation croit comprendre que la première proposition a été retirée, puisque la dernière dont la Commission est saisie est celle du Mouvement des pays non alignés. Nous sommes un peu perdus; nous ignorons pourquoi nous sommes revenus à la première proposition. Aux dernières nouvelles, il y avait une proposition du Mouvement des pays non alignés au sujet des directives et principes, dont il a été donné lecture. Il y a eu une première réaction, puis plus rien.

Je ne saisis donc pas pourquoi nous sommes revenus à la première proposition alors qu'elle avait été légèrement modifiée par le Mouvement des pays non alignés et davantage par le représentant des États-Unis il y a quelques minutes.

Le Président (*parle en anglais*) : J'avais demandé que ma proposition reste à l'ordre du jour et au moins une délégation y a été favorable. Comme il ressortait clairement qu'il n'y avait pas de consensus sur la proposition présentée durant les consultations par le Mouvement des pays non alignés et à présent officiellement présentée à la Commission, j'ai dû revenir à ma proposition et au point où nous en étions avant la pause de 10 minutes.

Si les membres pensent que ma proposition n'est pas acceptable ou qu'elle ne doit pas faire l'objet de consultations, je m'en remets à la Commission. Mais j'ai le sentiment que nous devrions pouvoir avancer. En fait, nous en étions arrivés au moment où je sollicitais les conseils de la Commission sur la direction à prendre. Nous avons fait quelques progrès; en d'autres mots, nous sommes revenus légèrement en arrière – mais pas jusqu'au point de départ – et nous devrions reprendre à partir de là. C'est la raison pour laquelle j'ai fait cette proposition. Si une délégation estime qu'elle n'est pas acceptable, nous en discuterons.

Le Mouvement des pays non alignés a indiqué, en réponse à ma question, qu'il n'était pas favorable à ce que l'on ajoute le terme « non-prolifération » à la fin de ma proposition et qu'il n'était pas favorable à ce

que l'on ajoute les termes « sous tous ses aspects », comme les États-Unis l'ont proposé.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai juste suggéré que l'on ajoute « sous tous ses aspects ». Ce n'était qu'une suggestion. Je n'y tiens pas à tout prix; on peut la laisser tomber tout de suite. Je pense même que les États-Unis pourraient éventuellement envisager de laisser tomber le terme « non-prolifération », qu'ils ont initialement proposé d'ajouter à la fin de la phrase, si le terme « recommandations » est retenu. Selon le contexte et sous réserve d'en référer à mon gouvernement pour entérinement, en fonction de la façon dont les autres points de l'ordre du jour auront été résolus, nous serions prêts à laisser tomber le terme « non-prolifération » et les termes « sous tous ses aspects » à la fin de la phrase, et à maintenir cette formulation dans la première partie de la phrase ainsi que le mot « recommandations ». Je serais disposé à en référer à Washington.

Malheureusement, Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, mon supérieur, Robert Luaces, qui a représenté les États-Unis aux consultations du 8 juillet, n'a pas vraiment fait la promotion de la version originale de votre proposition à Washington, car elle a été presque instantanément modifiée le 8 juillet. Nous ne pensions pas qu'elle avait une chance d'être reprise, et nous nous sommes concentrés sur votre proposition telle que modifiée par le Mouvement des pays non alignés. Comme je l'ai également déjà dit, c'est cette version-là que nous avons présentée à Washington et elle n'est pas acceptable pour les États-Unis.

Si ceci peut aider, je laisse cela à l'appréciation des membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis d'avoir fait preuve de bonne volonté – ce que j'avais pressenti – en acceptant de laisser tomber les termes « sous tous ses aspects » et, très probablement, la mention de la non-prolifération à la fin du texte. Le mot « recommandations » ne portait pas à controverse; il était accepté par tous, dans le souci d'obtenir un consensus. Comme nous avons pu l'entendre, il semble que les États-Unis soient désireux de retirer les termes « sous tous ses aspects » et très probablement la mention de la non-prolifération à la fin de ma proposition. Je ne sais pas quand nous obtiendrons une réponse définitive des États-Unis. Je pense avoir lancé le même appel lors de nos consultations il y a deux

semaines, lorsque j'ai parlé de la technologie moderne des téléphones cellulaires et des capitales que l'on appelle pour avoir des instructions sur une importante question – et je crois que chaque délégation ici est d'accord pour dire qu'il s'agit là d'une importante question.

Je tiens à dire que nous semblons progresser. Je me suis un moment donné demandé si nous arriverions un jour à ce stade. Mais je suis encouragé par ce à quoi j'ai assisté ces dernières minutes, et j'espère que ce climat continuera de régner dans cette salle et tout au long du processus que nous essayons de terminer.

M. Issa (Égypte) (*parle en anglais*) : Je suis désolé, mais je suis effectivement perdu. Je pense que nous avons devant nous une proposition des États-Unis, et non une proposition du Président. Vous avez dit, Monsieur le Président, qu'il s'agissait de laisser tomber les termes « non-prolifération » à la fin de votre proposition. Mais le terme « non-prolifération » n'apparaît pas à la fin de la proposition du Président telle que je l'ai ici devant moi.

D'après ce que j'ai compris, et en toute franchise, le représentant des États-Unis a dit que la proposition de la présidence n'avait pas été distribuée à Washington, donc elle n'a pas même été examinée à Washington. Autant que je me souviens, nous en étions restés à la proposition du Mouvement des pays non alignés, pour laquelle la délégation des États-Unis a demandé du temps pour réfléchir. Nous avons entendu aujourd'hui une réaction de la délégation des États-Unis à la proposition du Mouvement des non-alignés et nous entendons maintenant une proposition des États-Unis qui me semble être une nouvelle proposition, et non la proposition du Président.

Puis-je demander au représentant des États-Unis de donner lecture de sa proposition au rythme de la dictée pour que je puisse en prendre note?

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à souligner, qu'autant que je sache pour l'instant, nous ne discutons pas de la proposition des États-Unis. Il s'agit de la proposition de la présidence. La proposition de la présidence, faite lors des consultations, ne contenait pas à la fin le mot de « non-prolifération ». Je me contente ici d'actualiser – de rappeler – la situation. Le mot « non-prolifération » n'est jamais apparu à la fin de ma proposition. Ce sont les États-Unis qui ont alors fait cette suggestion et le Mouvement des pays non alignés a fait objection, après quoi le représentant du Royaume-Uni a proposé que

l'on se réunisse séparément pour régler cette question. Nous sommes revenus; cette question n'a pas été évoquée. Nous avons une proposition du Mouvement des non-alignés dans laquelle les stratégies sont conjuguées, etc.

J'en appelle aux représentants pour que nous avancions au lieu de revenir en arrière. Je leur demande de bien vouloir accepter qu'il existe une proposition de la présidence. C'est la proposition de la présidence et, à ce stade, il semble que les États-Unis aient proposé d'y ajouter « non-prolifération sous tous ses aspects ». Comme je l'ai dit, le représentant des États-Unis a accepté d'enlever le mot de « non-prolifération » et il nous a apparemment promis qu'il était prêt à enlever la référence à la non-prolifération.

Voilà où nous nous trouvons pour l'instant. Nous traitons de la proposition de la présidence et non d'une quelconque proposition des États-Unis ou de toute autre délégation ou groupe de délégations. J'espère que cela est clair.

M. Issa (Égypte) (*parle en anglais*) : C'est limpide. Il me semble que nous traitons d'une proposition du Président à la fin de laquelle n'a pas été ajoutée une suggestion, que l'on propose pourtant d'effacer, alors qu'elle n'a jamais été ajoutée!

Quoi qu'il en soit, oublions comment nous les appelons; oublions laquelle nous appelons la proposition du Mouvement des pays non alignés et laquelle nous appelons proposition de la présidence; oublions tous ces noms. Puis-je, par votre entremise, Monsieur le Président, prier le représentant des États-Unis de lire en dictant le texte de ce qu'il compte transmettre à Washington pour que je puisse le prendre en dictée? Et je n'appellerai pas cela proposition de qui que ce soit. Puis-je juste demander au représentant des États-Unis de donner lecture du libellé – non de la « proposition » mais du libellé – qu'il transmettra à Washington, pour que je puisse le prendre en note?

Le Président (*parle en anglais*) : La présidence – encore une fois, pour faciliter les travaux – prie sincèrement le représentant de l'Égypte de bien vouloir, si possible, ne pas demander au représentant des États-Unis de lire la proposition, car je ne veux pas donner l'impression qu'ils font une proposition. Au nom du reste des membres, je voudrais demander au représentant des États-Unis de bien vouloir répéter ce que la délégation des États-Unis a dit tout à l'heure.

Je pars du principe que les États-Unis avaient accepté d'enlever l'expression « sous tous ses aspects » et que le représentant des États-Unis est porté à ôter sa référence à la « non-prolifération », ou qu'il le fera très probablement. Le représentant des États-Unis veut-il préciser cette position?

M. Issa (Égypte) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas utilisé le mot « proposition ». Tout ce que j'ai demandé, c'était que le libellé soit lu à la vitesse d'une dictée.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Peut-être serait-il préférable, Monsieur le Président, que vous donniez lecture de votre propre proposition, telle qu'elle doit se lire d'après vous maintenant que j'ai proposé que l'on retire notre proposition de la séance du 8 juillet, qui était de mettre le mot « non-prolifération » à la fin de la phrase. Ensuite, j'ai suggéré, pour nous faciliter la vie, « sous tous ses aspects ». Je suis prêt à renoncer à l'ensemble de cette formulation à la fin de cette phrase pour que, si je comprends votre proposition, Monsieur le Président, elle se lise telle qu'elle est écrite : « Recommandations relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, en particulier en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire ».

C'est votre proposition telle que je la comprends et c'est sur cette base que je pense que nous pouvons enregistrer d'autres progrès, en fonction de l'évolution des formulations de l'autre point de l'ordre du jour. Mais il est clair que le « Stratégies et directives » proposé par le Mouvement des non-alignés depuis le 8 juillet est inacceptable pour les États-Unis. Je le dis à nouveau pour la troisième fois, je crois.

Le Président (*parle en anglais*) : Quelle qu'elle soit – le représentant des États-Unis a lu ma proposition – je vais en donner lecture moi-même : « Recommandations relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, en particulier en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire ». Voilà ma proposition et comme je l'ai dit, cette proposition repose sur le fait que je l'ai reprise à la dernière résolution de l'Assemblée générale. Il s'agit d'un compromis, en l'absence d'un consensus sur l'utilisation des mots « directives » et « stratégies » ou des deux à la fois.

J'ai le sentiment qu'un consensus est en train d'apparaître sur le fait qu'au moins, nous avons un

acquis et que nous pouvons maintenant nous occuper des autres problèmes, des autres obstacles auxquels nous allons nous heurter à l'étape suivante.

Je pars du principe que la Commission, dans un esprit de compromis et de multilatéralisme, est prête à accepter ma suggestion comme l'un des points de l'ordre du jour d'une session de fond de la Commission du désarmement. S'il n'y a pas d'objection...

Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas d'objection, mais pourriez-vous juste préciser ou souligner, Monsieur le Président, que l'accord sur ce point est subordonné ou attaché à un accord sur l'ensemble de l'ordre du jour ainsi que la façon dont la formulation apparaît.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'écouter d'autres interventions ou des réactions sur ce qui vient d'être dit, je demande que l'on veuille bien aborder ce point séquentiellement. Je sais que nous pourrions aborder la question comme un tout mais étant donné la température ou l'atmosphère à la Commission, je propose que nous acceptions cela sans aucune condition préalable parce que, comme je l'ai dit précédemment, les délégations auront l'occasion et le droit de dire tout ce qu'elles veulent dire quand nous examinerons les questions sur le fond.

Ceci ne marque qu'une étape qui nous donne – pour ainsi dire – le feu vert pour engager les négociations. Nous avons le feu vert; donc parlons. Mais réservons-nous le droit de fixer des conditions ou des préalables additionnels, car cela pourrait compliquer l'ensemble de la question. Voilà l'appel que je vous lance.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à souligner une fois encore, comme je l'ai fait précédemment, que cette formulation particulière n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi à Washington. Par conséquent, quand je dis à la Commission que je crois que cela sera accepté, c'est nécessairement *ad referendum*, car ce que nous avons soumis pour approbation, Monsieur le Président, était votre proposition du 8 juillet, telle que modifiée par le Mouvement des pays non alignés. Elle n'a pas reçu l'adhésion de Washington, et donc cette formulation doit être examinée.

La question qui, à juste titre, sera posée est de savoir à quoi ressemble le reste de l'ordre du jour? Acheter chat en poche suscite toujours des inquiétudes.

Si nous y souscrivons, les décideurs en tous lieux, dans toutes les capitales, voudront savoir si c'est adéquat et si cela cadre avec le reste de l'ordre du jour.

Sur une base *ad referendum*, donc, et en attendant de voir à quoi ressemble le reste, je suis prêt à examiner les autres éléments de l'ordre du jour. C'est tout ce que je peux faire aujourd'hui pour la Commission. Je suis prêt à continuer le débat sur les autres mécanismes de la Commission.

M^{me} Paterson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que vous nous avez présenté une proposition quelque peu différente, je pense qu'il serait utile que nous nous retirions cinq ou 10 minutes pour se concerter entre délégations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je n'ai pas d'objection à faire une pause, mais je dois préciser que cette proposition n'est pas entièrement nouvelle. C'était précisément la proposition que j'avais faite lors des consultations. La seule différence est un ajout que les délégations étaient supposées examiner. C'est exactement la même proposition faite après que nous nous sommes trouvés dans l'impasse et après que les deux groupes de délégations n'ont pas été en mesure de m'aider à supprimer les crochets. C'est ce que j'avais proposé. Ce n'est absolument pas nouveau.

Le Royaume-Uni veut-il toujours que nous fassions une pause pour en débattre?

M^{me} Paterson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Oui, Monsieur le Président, je pense que nous devrions, puisque la proposition ne faisait pas partie des sujets abordés à la séance du 8 juillet. Par ailleurs, nous aurions besoin de plus de temps pour en débattre avec les autres membres de la délégation de l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Bien que je m'incline devant la représentante du Royaume-Uni, je tiens encore à souligner que c'était à l'ordre du jour de cette séance.

M^{lle} Majali (Jordanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux autres membres du Mouvement des pays non alignés pour vous présenter ses félicitations.

Je réagis en fait à la suggestion faite par le Royaume-Uni sur le plan des principes. Je sais que notre représentant ici prendra peut-être la parole pour réagir, aussi ma question est de savoir à quelles

propositions ainsi suggérées la délégation du Royaume-Uni se réfère. Si la décision d'observer une pause de 10 minutes ou plus est prise, serait-ce seulement de votre proposition qu'il sera question, Monsieur le Président, ou y aura-t-il autre chose à l'ordre du jour? Si nous décidons de marquer une brève interruption pour nous concerter, nous devons savoir sur quelle proposition nos concertations devront porter pendant ces 10 minutes.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour soulever une question de procédure.

J'ai lu dans le *Journal* que nous disposons de 45 minutes pour la séance d'organisation de ce matin. Je souhaite savoir quelle est la procédure à suivre pour la suite de ces débats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je pense que c'est une question très pertinente que je comptais aborder ultérieurement à l'issue des consultations.

Mais, une fois encore, pour en revenir à ce qu'a déclaré la représentante du Royaume-Uni, je suppose que, probablement, d'autres membres de l'Union européenne n'ont pas pris connaissance des propositions, puisque nous avons tenté d'envoyer par télécopie mes deux propositions aux missions permanentes. Comme je l'ai indiqué, le deuxième point – celui sur les armes classiques – n'a pas été examiné, mais nous avons débattu de ma proposition, celle relative au désarmement nucléaire – point 1. L'Union européenne était représentée à ces consultations.

Peut-être que la représentante pourrait apporter des éclaircissements, comme d'autres délégations, dont la Jordanie, l'ont suggéré, quant à l'objet de la pause que nous prendrons? Autrement dit, à quoi ces 10 minutes serviront-elles? De quoi discuterons-nous? Qu'attendons-nous de ces discussions?

M^{me} Paterson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je pense que la première chose – et je suis désolée de jeter la confusion dans l'esprit des autres représentants – est le fait que la proposition que vous avez présentée le 8 juillet a été considérablement modifiée à ladite séance, et que le texte reformulé n'a pas été, d'après ce que j'ai compris, distribué à la fin de la séance, ainsi toutes les délégations n'ont pas nécessairement pris connaissance du texte remanié.

Le deuxième argument que je veux présenter, Monsieur le Président, est que votre idée selon laquelle

les questions inscrites à l'ordre du jour devraient être considérées séparément plutôt que comme un « paquet » est quelque chose de relativement nouveau, et je pense que nous voudrions tout au moins que les délégations de l'Union européenne aient la possibilité de se réunir pour se consulter.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission décide-t-elle de prendre une pause de 10 minutes? Si, au vu de l'état d'avancement actuel, les délégations souhaitent également – puisque nous n'avons pas abordé le deuxième point – l'examiner ou si elles ont des observations préliminaires sur cette question, elles peuvent le faire, bien entendu. Peut-être pouvons-nous faire une pause de 15 minutes.

M. Issa (Égypte) (*parle en anglais*) : Avant de faire une pause, je tiens à rappeler la demande faite par la représentante de la Jordanie concernant les questions devant faire l'objet d'un débat pendant la pause. Une proposition figure dans le projet qui a été distribué ce matin. Toutefois, des modifications ont également été apportées à la deuxième proposition, et des suggestions ont été faites à cet égard. Allons-nous aussi en discuter? Comment allons-nous procéder? Il est déjà 12 h 20; comment envisagez-vous de procéder à partir de là?

Le Président (*parle en anglais*) : J'avais pris note des tentatives faites pour modifier ma deuxième proposition sur les armes classiques, mais je ne voulais pas les aborder à ce stade, puisque nous nous intéressons à la première proposition. Comme je l'ai dit, par conséquent, si les délégations voudraient au moins faire des remarques initiales sur la deuxième proposition au cours de cette suspension, elles le peuvent, bien entendu.

En réponse à la question posée par la représentante de la Jordanie, je pense qu'il serait utile à ce stade que les membres parlent également de la manière dont ils peuvent m'orienter en ce qui concerne la suite, après que nous ayons accepté même *ad referendum* la première proposition, celle sur les armes nucléaires. Je demanderais par conséquent que les membres reviennent après la suspension pour me donner une idée de ce que nous pouvons faire.

Je sais que le *Journal* a écrit que nous n'avions prévu qu'une séance ce matin et rien cet après-midi. Mais je rappellerais aux membres que la session de la Commission est censée se tenir du 18 juillet au 5 août. Nous avons par conséquent les ressources à notre disposition, et les représentants se doivent d'utiliser

ces ressources. J'espère qu'au cours de la suspension de 15 minutes, les membres pourront mettre à profit le temps disponible pour se mettre d'accord et revenir me dire qu'ils peuvent accepter la première proposition – même *ad referendum* – et qu'ils ont des remarques à faire sur la deuxième proposition, ainsi que pour me donner une idée de ce qui doit se faire cet après-midi et demain.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais faire des remarques sur la dernière réflexion – je dis bien dernière – du Président lorsqu'il a fait référence au temps dont dispose la Commission du désarmement pour sa session de fond, et non pas sa session d'organisation. Sa dernière réflexion m'a laissé entendre qu'il est prêt à accorder plus de temps à la session de fond pour continuer la session d'organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que nous avions du temps. Sur le

calendrier des conférences de l'Organisation des Nations Unies, il est prévu que nous nous rencontrions du 18 juillet au 5 août. Cela est clair. Si la Commission souhaite allonger la session d'organisation afin de faciliter ses travaux et de les rendre plus productifs, faisons cela, bien entendu. Il appartient également aux membres de décider s'ils souhaitent commencer la session de fond immédiatement après cela ou de ne pas la tenir du tout. Tout ce que je cherche à dire, c'est que la Commission dispose de cette période de temps et qu'elle peut l'utiliser de la manière qui lui semble répondre au mieux à ses intérêts et qui lui permette de s'acquitter de ses responsabilités et de son mandat. C'est tout.

Je vais maintenant suspendre la séance pour 15 minutes.

La séance est suspendue à 13 h 10.